

# Sécurité de la navigation intérieure

Mars 2014

Les six services instructeurs de la sécurité fluviale, dont les zones de compétence sont identifiées sur la carte au verso, délivrent :

- les certificats d'immatriculation ;
- les certificats de jaugeage ;
- les titres de navigation des bateaux, engins flottants et établissements flottants attestant de la conformité aux prescriptions techniques de sécurité applicables à chaque catégorie ;
- les certificats de capacité pour la conduite des bateaux de commerce, ainsi que les livrets de service et de formation, les attestations spéciales passagers et les attestations spéciales radar ;
- les certificats d'agrément pour les bateaux transportant des marchandises dangereuses.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'un des six services instructeurs.

## Références réglementaires

- Code des transports, notamment ses articles R 4100-1 et R 4200-2
- Arrêté du 30/10/2012 relatif au nombre et à la compétence territoriale des services instructeurs, pris en application des décrets n° 2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et n° 2007-1168 du 2 août 2007 relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures

### ■ Immatriculation

Articles R 4111-1 à R 4111-9, R 4121-1 à R 4124-12 et D 4113-1 du code des transports.

### ■ Jaugeage

Articles D 4112-1 à D. 4112-9 du code des transports

### ■ Titres de navigation

- Articles D 4220-1 à D 4221-54 du code des transports, relatifs aux titres de navigation
- Arrêté du 30/12/2008 modifié relatif aux prescriptions techniques de sécurité applicables aux bateaux de marchandises, aux bateaux à passagers et aux engins flottant, naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures
- Arrêté du 16/12/2010 relatif au classement par zones des eaux intérieures et aux compléments et allègements des prescriptions techniques applicables sur certaines zones

- Arrêté du 02/02/2011 relatif à l'agrément du matériel et des sociétés installatrices de feux de signalisation, d'appareils radar, d'indicateurs de vitesse de giration et d'appareils AIS intérieur
- Arrêté 21/12/2007 modifié relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures

#### ■ Conduite des bateaux de commerce

- Articles R 4231-1 à R 4231-24 du Code des transports, relatifs aux certificats de capacité pour la conduite des bateaux
- Arrêté du 19/12/2003 relatif à l'équipage et à la conduite des bateaux de navigation intérieure

#### ■ Transport de matières dangereuses

Arrêté du 29/05/2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres

#### ■ Dispositions relatives à la navigation sur le Rhin

- Articles D 4261-1 à D 4261-15 du code des transports
- Arrêté du 21/08/2009 relatif à l'application du règlement de visite des bateaux du Rhin et portant modification de la procédure de délivrance des titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures

direction  
des services  
de Transport

sous-direction  
des ports et  
du transport fluvial

bureau  
du transport fluvial

Ptf3.Ptf.Dst.Dgitm@  
developpement-durable.  
gouv.fr

www.transports.  
developpement-durable.  
gouv.fr

DRIEA d'Île-de-France  
Département de la sécurité  
des transports fluviaux  
24 quai d'Austerlitz - 75013 Paris  
Tél. 01 44 06 19 62

DDTM du Nord  
Délégation à la mer, au littoral  
et à la navigation intérieure  
123 rue de Roubaix  
CS 20839 - 59508 Douai Cedex  
Tél. 03 27 94 55 60

DDT du Bas-Rhin  
Secrétariat général -  
Pôle navigation  
14 rue du Maréchal-Juin  
BP 61003 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 88 91 00

DDTM de Loire-Atlantique  
Service transport et risques  
Centre instructeur  
de sécurité fluviale  
10 bd Gaston-Serpette  
BP 53606 - 44036 Nantes  
Tél. 02 40 67 26 20

DDT du Rhône  
Arrondissement urbain et transports  
Unité permis et titres de navigation  
165 rue Garibaldi  
CS 33 862 - 69321 Lyon Cedex 3  
Tél. 04 72 56 59 63

DDT de la Haute-Garonne  
Unité navigation et sécurité fluviale  
Cité administrative - Bâtiment A  
2 bd Armand-Duportal  
BP 70001 - 31074 Toulouse Cedex 9  
Tél. 05 61 10 60 80

